

EXERCICE
2017-2018



Rapport de données sur l'effectif des membres

Rédigé par Tamara Terefenko, analyste des
données et des politiques

Sommaire

A) Demandes d'inscription à l'Ordre	3
B) Effectif des membres de l'Ordre.....	5
C) Données démographiques sur les membres.....	7
D) Emploi	9
E) Répartition géographique des membres	10
F) Rétention des membres	11

A) Demandes d'inscription à l'Ordre

L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (l' « Ordre »), en sa qualité d'organisme de réglementation des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (EPE), évalue les demandes d'inscription en fonction des exigences énoncées dans le Règlement sur l'inscription¹. Pour pouvoir s'inscrire, le demandeur doit satisfaire à toutes ces exigences, parmi lesquelles :

1. soumettre un dossier d'inscription complet accompagné du paiement des frais;
2. terminer et réussir la formation en éducation de la petite enfance requise en Ontario;
3. être admissible à travailler au Canada;
4. maîtriser le français ou l'anglais;
5. satisfaire aux considérations liées aux problèmes pouvant influencer la pratique.

Les demandeurs qui démontrent qu'ils satisfont à toutes ces exigences peuvent obtenir un certificat d'inscription auprès de l'Ordre et exercer la profession d'éducatrice ou d'éducateur de la petite enfance, tel que défini dans la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*.

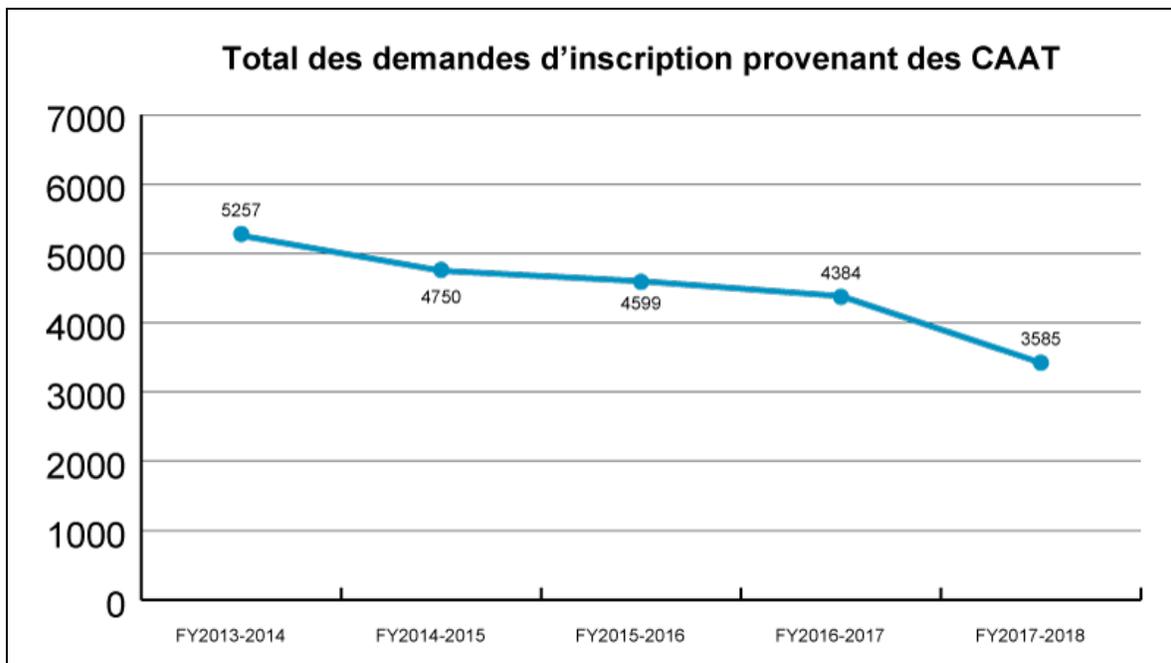
La réussite des études est considérée comme une condition essentielle à l'inscription. Les demandeurs peuvent satisfaire à cette exigence de plusieurs façons. Toutefois, les diplômés des programmes menant au diplôme d'éducation en services à l'enfance, offerts par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (CAAT), représentent la grande majorité des demandes à savoir, en moyenne, 86 % des nouvelles demandes d'inscription reçues annuellement.



¹ Règlement de l'Ontario 221/08 pris en application de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance* (Canada).

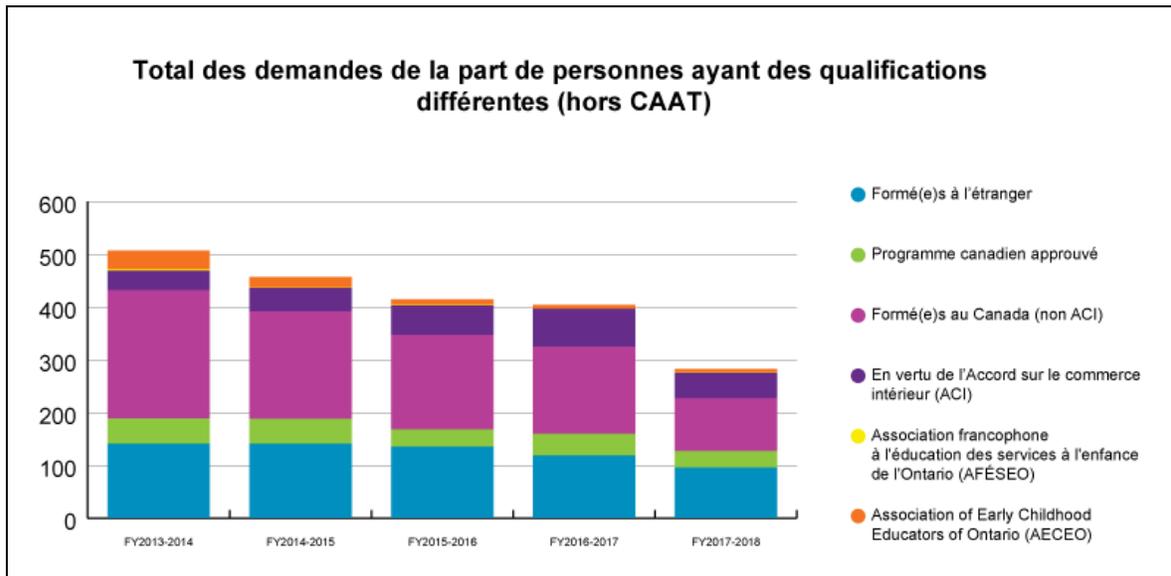
Au cours de l'exercice 2017-2018, l'Ordre en a par ailleurs moins reçu que dans les années précédentes, ce qui représente une diminution de 19 % du nombre total de demandes d'inscription présentées. Il s'agit du plus petit nombre de demandes reçues par l'Ordre depuis sa création.

Ces dernières années, l'Ordre a en effet vu le nombre de demandes des diplômés des CAAT diminuer régulièrement. Cela est probablement dû au fait que ce dernier a atteint sa maturité en matière de membres effectifs; toutefois, un certain nombre d'autres facteurs inconnus ont pu influencer sur ce déclin. En 2017-2018, le nombre de demandes présentées par les diplômés des CAAT a connu une baisse marquée de 18 %, ce qui est nettement inférieur aux années précédentes et s'écarte de la tendance observée précédemment. Bien que l'Ordre ne puisse que spéculer sur les raisons de ce déclin, il est probable que la grève des professeurs des CAAT à l'automne 2017 ait eu une certaine incidence sur le nombre de demandes. Selon le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (maintenant appelé ministère de la Formation et des Collèges et Universités), près de 25 700 étudiants à temps plein se sont retirés du semestre d'automne (10 % des étudiants des CAAT),² mais on ignore quel pourcentage de ces étudiants est inscrit à des programmes en EPE. Certains CAAT offraient des semestres prolongés pour compenser les cours perdus, ce qui signifie que certaines demandes pourraient ne pas être reçues avant le début du prochain exercice financier. Les données recueillies par les CAAT sur l'inscription des étudiants et l'obtention du diplôme pourraient permettre à l'Ordre de mieux comprendre les divers facteurs qui influent sur son effectif de membres. L'établissement d'ententes de partage de données avec les CAAT permettrait à l'Ordre de déterminer les tendances qui pourraient appuyer une meilleure planification opérationnelle.



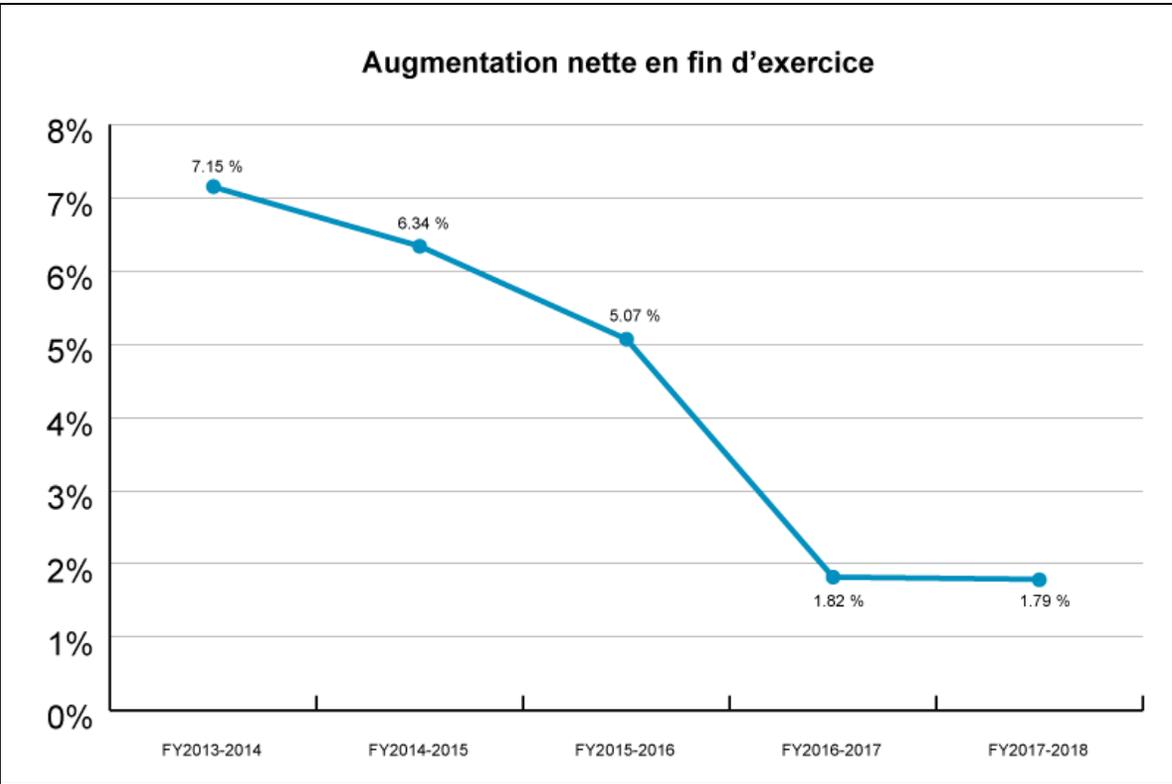
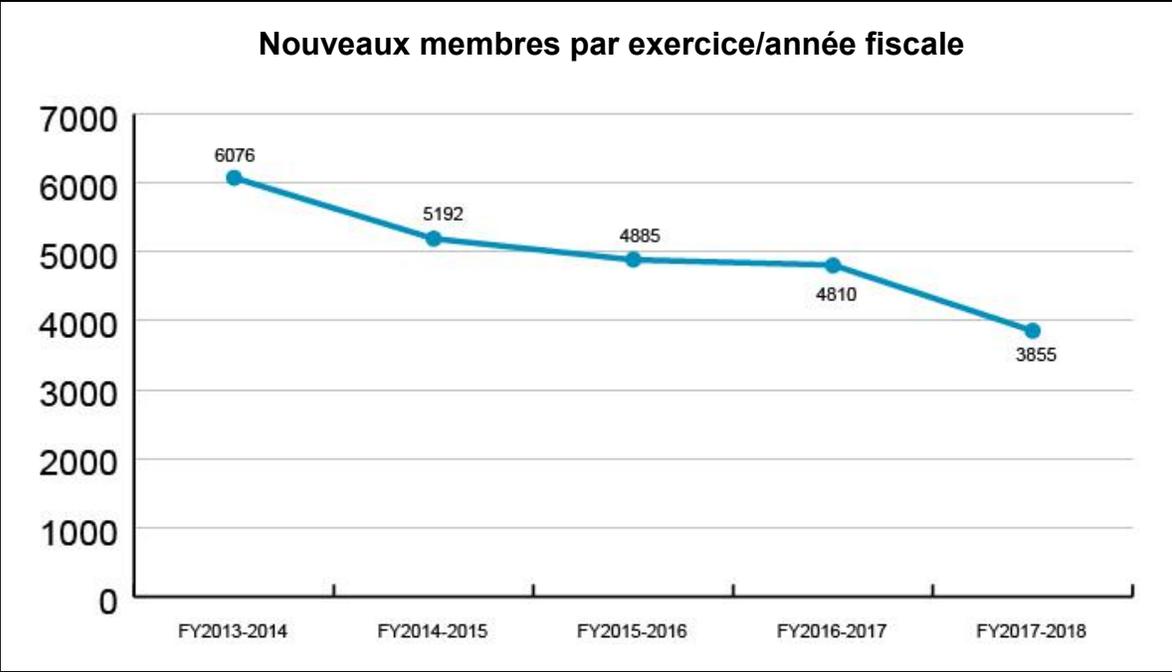
² Chiose, Simona. « Dix pour cent des étudiants des collèges de l'Ontario se sont retirés du semestre à la suite de la grève. » *The Globe and Mail*. 12 décembre 2017 Consulté le 7 août 2018 <https://www.theglobeandmail.com/news/national/ten-per-cent-of-ontario-college-students-withdraw-from-semester-following-strike/article37308513/>

Les demandes provenant de personnes ayant d'autres diplômes ou une autre formation (par ex., qui n'ont pas terminé un programme menant à un diplôme d'éducation en services à l'enfance délivré par un CAAT) ne représentaient que 6 % des demandes reçues par l'Ordre. Le nombre total de demandes reçues de la part de personnes faisant partie de ce groupe a diminué de 30 %, passant de 404 demandes pour l'exercice 2016-2017 à 283 demandes pour l'exercice 2017-2018.



B) Effectif des membres de l'Ordre

L'Ordre a connu une légère croissance de son effectif de membres, le nombre total de membres en règle atteignant 53 180 (une augmentation de 1,58 % par rapport à l'année précédente). Bien que le nombre total d'adhérents continue d'augmenter, l'exercice 2017-2018 a vu le plus faible nombre de nouveaux membres admis. Le nombre de nouveaux membres a chuté de 20 % par rapport à l'exercice précédent; cette baisse importante est probablement liée à la baisse du nombre de nouvelles demandes d'inscription. Le taux de croissance du nombre de nouveaux membres a diminué de 9 % en moyenne au cours des cinq dernières années, alors que la croissance de l'effectif des membres de l'Ordre a commencé à se stabiliser, affichant une croissance nette de 1,79 % au cours de la dernière année. À l'approche du 10^e anniversaire de l'Ordre, la croissance de son effectif de membres a commencé à plafonner et il ne connaîtra plus de périodes de croissance rapide comme le ferait un organisme plus récent. Le ralentissement de la croissance de l'effectif est également un facteur d'attrition, dont il est question ci-dessous.

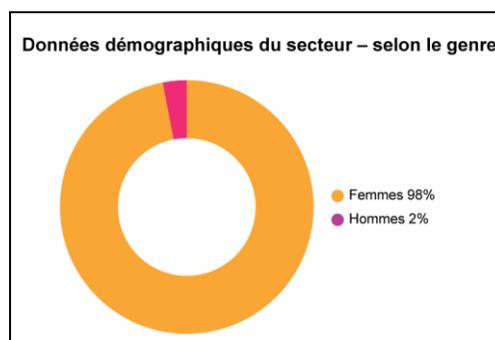


C) Données démographiques sur les membres

L'Ordre n'a pas connu de changements statistiquement significatifs dans la composition de ses membres, la majorité d'entre eux s'identifiant comme des femmes anglophones. La démographie des membres de l'Ordre correspond à la démographie du secteur³, avec des écarts marginaux.

Les rapports du gouvernement de l'Ontario sur le marché du travail donnent un aperçu du secteur, y compris les tendances régionales et démographiques ainsi que des statistiques, afin d'aider les particuliers et les organisations à évaluer les tendances en matière de travail et à déterminer les compétences, les études et la formation nécessaires pour trouver un emploi aujourd'hui et dans l'avenir. À l'aide de renseignements provenant de Statistique Canada, de divers ministères fédéraux et provinciaux, d'associations et d'organismes de réglementation connexes, ainsi que du système de Classification nationale des professions, le gouvernement de l'Ontario produit des rapports mensuels sur le marché du travail. Ces rapports font ressortir les tendances en matière d'emploi et fournissent des comparaisons annuelles.

L'information sur le marché du travail de l'Ontario pour le secteur de la petite enfance est évaluée selon le Code national des professions (CNP) 4214, qui représente les éducatrices et les éducateurs à la petite enfance et les aides-éducatrices et les aides-éducateurs de la petite enfance ainsi que leurs superviseurs. Cette définition large englobe des travailleurs sectoriels qui ne relèvent peut-être pas de la compétence réglementaire de l'Ordre. En tant que tel, il fournit une représentation plus globale des tendances de l'emploi dans le secteur de la petite enfance.

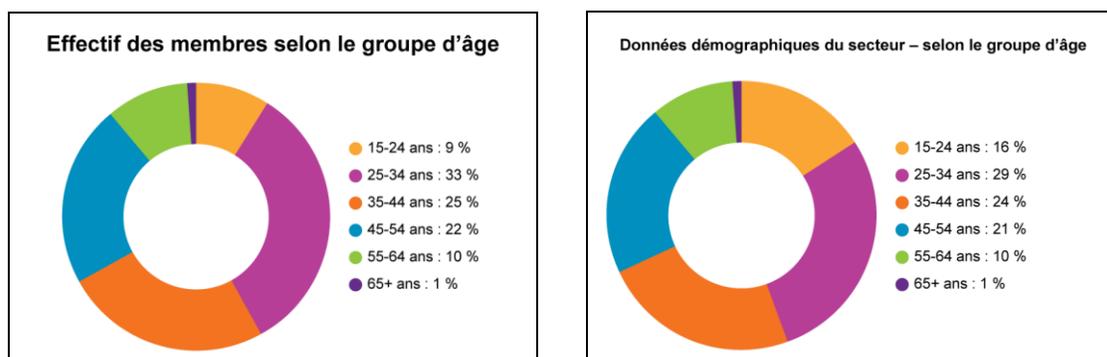


À l'instar des tendances sectorielles, l'Ordre compte une majorité de membres de sexe féminin, soit 98 % de l'ensemble de ses membres. Au début de l'exercice 2017-2018, l'Ordre a commencé à offrir aux membres la possibilité de s'identifier comme étant de genre neutre sur leur formulaire de renouvellement d'adhésion. Étant donné le très petit nombre de membres qui se sont identifiés comme n'étant ni de sexe masculin ni de sexe

³ Gouvernement de l'Ontario « Éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance » Marché du travail de l'Ontario et profils de poste Consulté le 7 août 2018.
<https://www.iaccess.gov.on.ca/labourmarket/jobProfile/jobProfileFullView.xhtml?commonTask=Y&nocCode=4214>

féminin, il y a un risque de révéler par inadvertance des renseignements personnels identifiables. Par conséquent, cette information a été supprimée.

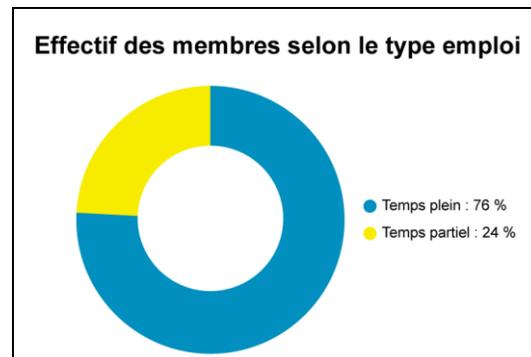
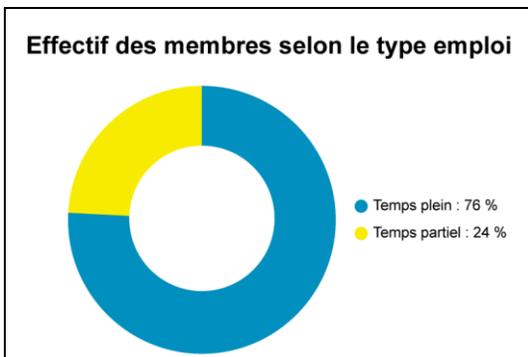
Au cours de l'exercice 2017-2018, l'âge moyen d'un membre était de 40 ans, et l'âge médian de 38 ans. Les groupes d'âge des membres reflétaient étroitement les moyennes sectorielles, à l'exception de ceux de moins de 24 ans.



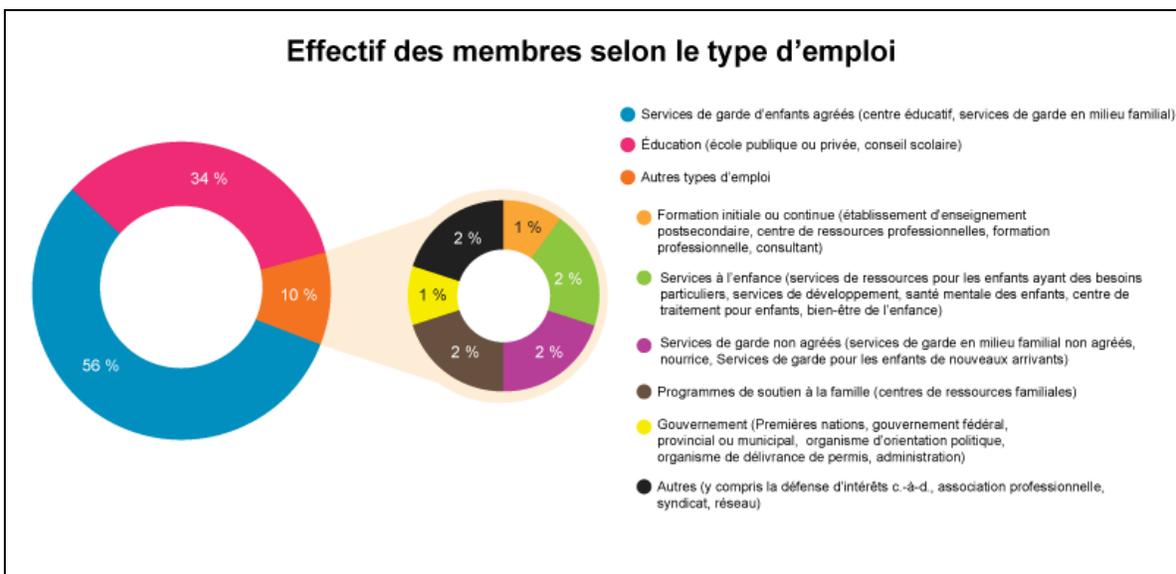
Près de 5 % des membres de l'Ordre ont indiqué que le français était leur langue de communication préférée, ce qui représente une augmentation de 35 % par rapport au nombre total de l'année précédente. En juillet 2017, l'Ordre a commencé à offrir aux membres la possibilité de s'auto-identifier comme Autochtones et/ou francophones sur leur formulaire de renouvellement annuel. Une fois qu'un cycle complet de rapports de données sera terminé, l'Ordre aura une meilleure idée du nombre de membres s'identifiant comme francophones, Autochtones ou les deux.

D) Emploi

Les membres de l'Ordre affichent des taux d'emploi à temps plein plus élevés que les tendances sectorielles : 76 % d'entre eux ont indiqué qu'ils travaillaient à temps plein. Le taux de chômage est cependant deux fois plus élevé que le taux sectoriel puisque 8 % des membres ont déclaré qu'ils ne travaillaient pas actuellement (alors que le taux de chômage moyen est de 4,2 %, selon Statistique Canada). La différence dans les taux de chômage peut être attribuée à de multiples facteurs, y compris aux emplois occasionnels ou contractuels et au sous-emploi dans le secteur, aux différentes définitions du terme « chômage » et à la méthode utilisée pour recueillir les données (exemple : les statistiques provinciales sont tirées du programme fédéral d'assurance-emploi).



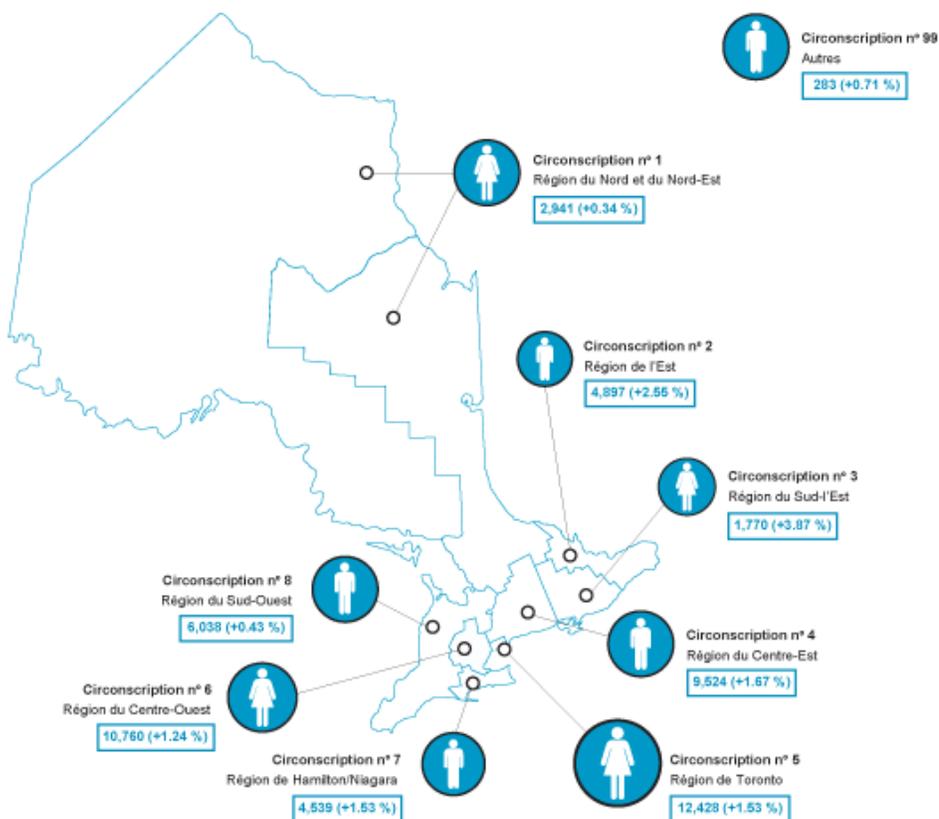
Quatre-vingt-dix pour cent des membres qui travaillent à temps plein ont indiqué qu'ils travaillaient dans des services de garde agréés ou dans le secteur de l'éducation.



E) Répartition géographique des membres

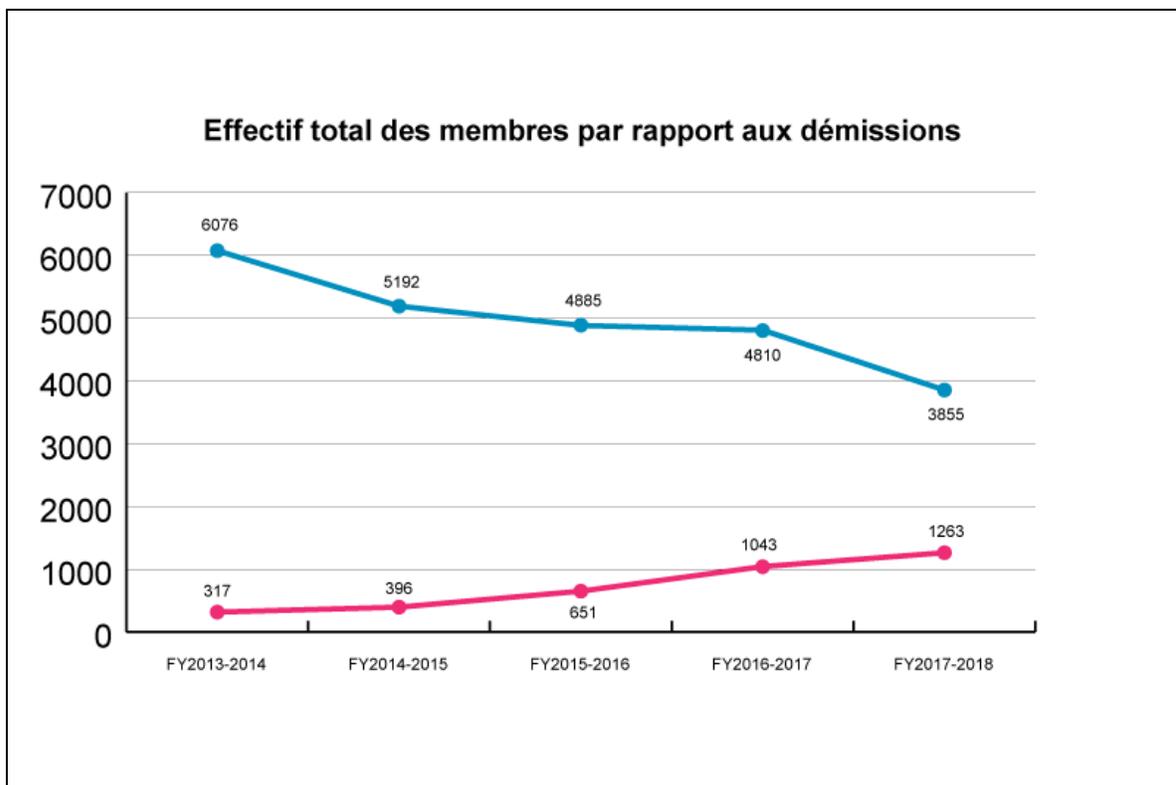
La répartition géographique des membres est restée relativement stable. Chaque circonscription a connu une légère croissance au cours de l'exercice financier (indiquée par les pourcentages positifs sur la carte ci-dessous), la région du Sud-Est (circonscription n° 3) ayant connu la plus forte croissance avec une augmentation de 3,87 % du nombre de membres y travaillant ou y résidant.

Exercice 2017-18 : Données statistiques sur les membres (total des membres en règle : 53 180)

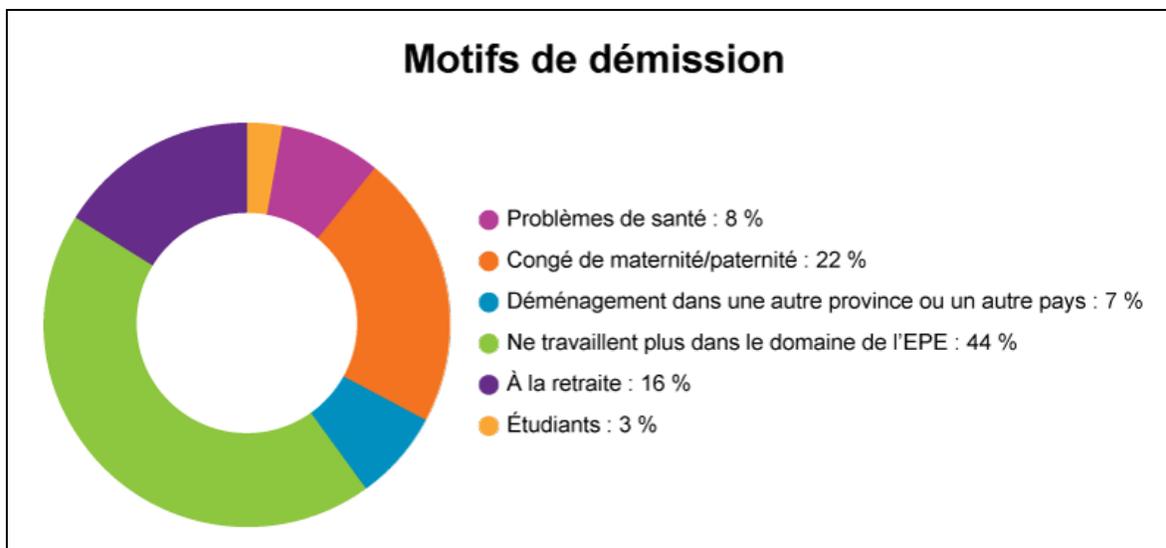


F) Rétention des membres

Les membres qui ont changé leur statut pour « Annulé/Démissionné(e) » représentent moins de 10 % des changements de statut d'adhésion au sein de l'Ordre. Bien que ce pourcentage soit faible, les données indiquent qu'il y a une tendance à la hausse du nombre de démissions, l'exercice 2017-2018 affichant le taux le plus élevé de démission depuis la création de l'Ordre.



La principale raison pour laquelle les membres quittent le secteur est qu'ils ne travaillent plus dans le domaine, suivi du congé de maternité/paternité et de la retraite. Au fur et à mesure que l'Ordre explore la possibilité d'avoir diverses catégories d'adhésion (y compris une catégorie pour les membres qui n'exercent pas), le nombre total de membres pourrait être touché.



Le rétablissement d'adhésion constitue la plus grande part des changements apportés au statut d'adhésion à l'Ordre, et ce, dans une proportion supérieure aux démissions. Au cours de l'exercice 2017-2018, le nombre d'anciens membres ayant réintégré l'Ordre est 29 % supérieur à celui des membres ayant démissionné.

Les membres dont le certificat d'inscription a été révoqué représentent moins de 10 % des statuts d'adhésion qui ne sont pas en règle auprès de l'Ordre. Le certificat d'inscription d'un membre est révoqué après que le statut de membre de l'Ordre a été « suspendu » pendant trois ans. L'exercice 2017-2018 a connu le plus grand nombre de révocations d'adhésion depuis la création de l'Ordre. Le nombre de révocations a augmenté de 27 % par rapport à l'exercice précédent, 1 481 membres ayant vu leur certificat d'enregistrement révoqué. Tous ces certificats ont été révoqués à partir du statut « suspendu pour non-paiement des frais ».

Le certificat d'inscription de ces personnes ne peut pas être remis en vigueur. Elles doivent présenter une nouvelle demande à l'Ordre si elles souhaitent obtenir un certificat d'inscription. Au cours de l'exercice 2017-2018, 2 805 anciens membres ont présenté une nouvelle demande d'inscription à l'Ordre, ce qui représente une augmentation importante par rapport à l'exercice précédent au cours duquel seules 31 personnes l'avaient fait. De ces 2 805 nouvelles demandes d'inscription, 2 411 ont été approuvées.